

Extrait du livre des délibérations d'une résolution adoptée par le Conseil de la Ville de Lac-Sergent lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2006, tenue au Centre Plein-Air 4 Saisons, à 10 h 00.

RÉSOLUTION 06-01-010
SUBVENTION LOISIRS ET SPORTS D'HIVER INTER-MUNICIPAUX
POUR LES RÉSIDENTS PERMANENTS À LAC-SERGENT

CONSIDÉRANT QU'un service de loisirs est offert aux résidents de la Ville de Lac-Sergent pour la saison de l'été et aucun en automne et hiver ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Madame la conseillère Hélène D. Michaud
RÉSOLU à l'unanimité

QU'un montant de six cents dollars (\$600.00) soit réservé pour aider les résidents permanents à défrayer les inscriptions aux sports inter-municipaux pour les activités suivies à l'automne, soit de septembre à décembre, et à l'hiver, de janvier à mai ;

QUE ce montant serve à payer en tout ou en partie la différence du coût d'inscription entre un résident de Lac-Sergent et un de la Ville de Saint-Raymond, Pont-Rouge et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, pour une activité inscrite à la Commission Inter-Municipale des Loisirs de St-Raymond, de Pont-Rouge ou de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;

QUE le montant de \$600.00 soit réparti au prorata du montant éligible des demandes de remboursements reçues au 28 février 2006 ;

QUE ce montant soit financé à même le budget prévu pour les loisirs en 2006 au poste budgétaire 2711970.

Certificat de crédits

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire 2711970 pour la dépense mentionnée à cette résolution.

Signé ce _____

Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

Denis Racine
Maire

Julie Auclair
Secrétaire-trésorière